

## IDENTIFICATION

Service	Titre du poste	
Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs	Inspecteur ou inspectrice, Santé et sécurité au travail	
Numéro(s) de poste	Collectivité(s)	Région(s) ou division(s)
97-9840	Iqaluit (Nunavut)	Services aux intervenants

(L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte.)

### **BUT DU POSTE**

L'inspecteur en santé et sécurité au travail (SST) fournit des services aux employeurs, aux travailleurs et au public en ce qui a trait aux activités des industries mentionnées dans les *Lois sur la santé et la sécurité dans les mines*, les *Lois sur l'usage des explosifs* et les *Lois sur la sécurité*, ainsi que les règlements afférents, des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) et du Nunavut (les lois et règlements).

Par l'éducation, la collaboration et l'application des lois et règlements, et sous la direction de l'inspecteur en SST en chef (le chef), l'inspecteur de la sécurité aide les intervenants à assurer leur conformité à ces lois et règlements.

### **PORTÉE**

La CSTIT est une société d'État des gouvernements des T.N.-O. et du Nunavut dirigée par un conseil de gouvernance par l'entremise du président-directeur général. Elle a son siège social à Yellowknife et des bureaux régionaux à Iqaluit et à Inuvik.

La CSTIT fait la promotion de la sécurité en milieu de travail par la sensibilisation et la prévention, et prend en charge les travailleurs blessés dans un système d'indemnisation sans égard à la faute. Ce système régi par les *Lois sur l'indemnisation des travailleurs* des T.N.-O. et du Nunavut est financé par les cotisations des employeurs.

La CSTIT est résolue à offrir un environnement exempt de discrimination, où les personnes se sentent en sécurité lorsqu'elles reçoivent des services. Cet objectif peut être atteint par un engagement respectueux à reconnaître l'importance des différences culturelles et à valoriser la culture de sécurité.

Le titulaire du poste d'inspecteur en SST situé à Yellowknife, aux T.N.-O., relève du superviseur, SST, et communique directement avec le chef. Il est nommé inspecteur en vertu des *Lois sur la santé et la sécurité dans les mines* et des *Lois sur l'usage des explosifs*, et il agit à titre d'agent de la sécurité en vertu des *Lois sur la sécurité* des T.N.-O. et du Nunavut. Il concourt à la concrétisation de la vision, de la mission et des valeurs de la CSTIT en faisant la

promotion de la santé et de la sécurité des travailleurs aux T.N.-O. et au Nunavut par l'éducation et la sensibilisation aux exigences en matière de conformité et, s'il y a lieu, par l'application des lois et règlements.

Les lois et règlements confèrent à l'inspecteur en SST le pouvoir d'entrer sur des chantiers pour en évaluer la conformité, de mener des inspections et d'enquêter sur les événements dangereux, les blessures graves ou les décès, les refus de travailler et les allégations de discrimination que feraient des employés.

L'inspecteur en SST met à profit ses aptitudes pour la communication et la diplomatie ainsi que ses compétences et connaissances pour éduquer les employeurs et les travailleurs en vue d'améliorer leur système de responsabilité interne (SRI) et le suivi de pratiques exemplaires. Il doit agir pour protéger les travailleurs en exerçant ses pouvoirs réglementaires si le SRI ne fonctionne pas.

L'inspecteur en SST a un pouvoir discrétionnaire pour prendre des décisions sur le terrain qui respectent toujours les lois et règlements en vigueur. L'exercice de ce pouvoir discrétionnaire vient avec un niveau de responsabilité élevé, car les mesures réglementaires prises peuvent avoir une incidence majeure sur la santé et la sécurité des travailleurs, l'environnement, les finances et la propriété, ce qui pourrait faire l'objet d'un appel auprès du chef.

## **RESPONSABILITÉS**

### **1. Application des lois et règlements des T.N.-O. et du Nunavut, soit :**

- mener régulièrement des inspections et des vérifications sur le lieu de travail, effectuer des évaluations et des révisions, évaluer les programmes de santé et sécurité au travail (SST) et fournir des recommandations pour améliorer le SRI sur le lieu de travail;
- participer à des enquêtes sur les incidents graves (notamment les décès) en milieu de travail, assurer la liaison avec les autres organismes au besoin (c.-à-d. la GRC, le coroner, les inspecteurs fédéraux et les médias) et fournir des recommandations au chef concernant les poursuites en cas d'infraction aux lois;
- enquêter et faire preuve de jugement professionnel pour émettre et documenter des avis de danger sur les lieux de travail ainsi que les règles sur le droit de refuser certains travaux conformément à la loi;
- enquêter sur les signalements de pratiques de travail dangereuses, traiter les résultats et tenir à jour le système des services en ligne (E-Biz);
- créer des méthodes appropriées pour évaluer les questions de santé et de sécurité, et développer des outils d'évaluation appropriés ou modifier ceux existants pour certains secteurs industriels;
- informer et interpréter les lois ainsi que les pratiques exemplaires en matière de SST;
- enquêter sur les incidents, faire appliquer les décisions, recommander des poursuites en cas d'infraction, préparer les rapports et offrir une interprétation concernant les lois et règlements;
- diriger la mise en œuvre des mesures correctives en cas de non-conformité aux lois;
- participer à la révision et l'élaboration de codes de pratique;

- réaliser les tâches sur appel prévues et répondre aux urgences, en suivant les directives du chef.
- 2. Administration du processus de certification des mines, des écarts à l'égard de celui-ci, de l'octroi de permis et de l'usage d'explosifs, soit :**
- l'examen des demandes de permis en vue de leur approbation (stockage des explosifs et des détonateurs pour un usage à ciel ouvert et sous terre, utilisation d'un moteur diesel sous terre, stockage du diesel sous terre, installation et utilisation d'une griffe de montage sous terre);
  - l'examen des demandes de dérogation à des règlements et la formulation de recommandations au chef;
  - la suspension ou l'annulation d'un certificat décerné à un superviseur, à un chef de poste ou à un machiniste spécialisé en détonation ou extraction, s'il y a lieu;
  - l'examen de « plans de sécurité » et de « plans de travail » déposés par les sociétés d'exploration en vue de leur approbation par le chef;
  - l'évaluation des candidats pour confirmer leur admissibilité à l'examen écrit du permis d'utiliser des explosifs afin d'autoriser la manipulation et la mise à feu d'explosifs dans les lieux de travail non désignés comme des chantiers miniers – fonction exercée à titre d'inspecteur adjoint en vertu de la *Loi sur l'usage d'explosifs*.
- 3. Autres tâches (liste non exhaustive) :**
- Travailler avec les autres membres de l'équipe de Prévention à l'organisation d'activités, comme celles de la SNASST, de Compétences Canada, de la Compétition de sauvetage minier, de salons professionnels, etc.;
  - Préparer et fournir des rapports d'enquête écrits au chef sur des situations dangereuses, des refus de travailler, des cas de discrimination, des accidents graves, des dommages à la propriété, etc.

### **CONDITIONS DE TRAVAIL**

Lorsqu'il ne mène aucune inspection ou enquête sur un chantier ou un autre site de travail, le titulaire du poste travaille dans un bureau où les conditions inhabituelles sont rares. **Le titulaire du poste devra se rendre à différents sites de travail environ une semaine par mois en subissant les conditions suivantes sur le terrain :**

#### **Exigences physiques**

Le titulaire du poste devra marcher sur des surfaces inégales, ramper, traverser au moyen d'échelles ou d'escaliers et porter divers types d'équipement de protection individuelle selon la situation.

**Fréquence :** 1 à 2 fois par mois

**Durée :** Jusqu'à 7 jours d'affilée, de 10 à 12 heures par jour

**Intensité :** Élevée

#### **Conditions environnementales**

Le titulaire devra à l'occasion travailler dans des conditions hivernales extrêmes, sous la pluie, par temps pluvieux et/ou humide, à proximité de substances dangereuses et de fumées toxiques, à des niveaux de bruit élevés et à des vibrations parfois subies par son corps entier.

**Fréquence :** 1 à 2 fois par mois

**Durée :** Jusqu'à 7 jours d'affilée, de 10 à 12 heures par jour

**Intensité :** élevée

### **Exigences sensorielles**

Une forte concentration lors des inspections ou des enquêtes est essentielle pour noter les détails pertinents et éviter d'être distrait de tâches non pertinentes confiées. Tous les sens sont utilisés pour assurer sa santé et sa sécurité ainsi que celles de personne dans son entourage immédiat lors de travaux sur le terrain.

**Fréquence :** 1 à 2 fois par mois

**Durée :** Jusqu'à 7 jours d'affilée, de 10 à 12 heures par jour

**Intensité :** élevée

### **Exigences mentales**

Le titulaire du poste doit prendre des décisions cruciales qui peuvent avoir une incidence sur la santé et la sécurité d'autres personnes. Ces décisions risquent d'avoir des répercussions économiques et sociales sur les personnes et les entreprises, et comprennent des enquêtes sur les décès et la formulation de recommandations pour les poursuites. L'obligation de voyager dans le cadre de ses fonctions et de s'éloigner de son domicile peut perturber la vie de famille et le style de vie habituel (environ 1 semaine par mois).

**Fréquence :** Les décisions touchant la santé et la sécurité sont quotidiennes; les autres décisions et enquêtes surviennent au besoin.

**Durée :** En tout temps, dans le cadre des fonctions

**Intensité :** De moyenne à élevée

### **CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET CAPACITÉS**

- Expérience des pratiques à suivre dans les sites de travail miniers et industriels
- Expérience de travail dans une équipe interdisciplinaire
- Connaissance démontrée des lois et de règlements afférents
- Connaissance démontrée des principes et des procédures d'enquête
- Connaissance et compréhension démontrées des systèmes de gestion de sécurité ainsi que des processus de vérifications et d'inspections, et compréhension générale de divers domaines touchant la santé et la sécurité comme les inspections au travail, les comités de SST, l'équipement de protection personnel et les mesures d'urgence
- Connaissance des pratiques, des normes et des technologies propres à divers secteurs
- Connaissance éprouvée et compréhension du processus d'application de la réglementation
- Expérience de la recherche et de l'analyse axées sur les pratiques de travail sécuritaires, et capacité d'expliquer celles-ci
- Expérience de travail seul et en équipe
- Excellentes aptitudes en communication écrite et verbale
- Excellentes compétences en informatique (traitement de texte, feuilles de calcul et logiciels de présentation)
- Diplomatie et compétences en négociation
- Capacité de bien fonctionner dans un milieu multiculturel
- Capacité d'organiser efficacement la charge de travail, d'établir les priorités et de s'adapter aux circonstances changeantes

- Possession d'un permis de conduire valide (classe 5)
- Aptitudes démontrées en gestion de temps et en planification, et compétences organisationnelles

**En général, les qualifications susmentionnées seraient acquises par :**

un diplôme en sciences d'une université reconnue, de préférence dans le domaine minier ou en santé et sécurité au travail (SST), combiné avec une expérience d'au moins cinq ans dans le secteur de l'exploitation et de l'exploration minières; un permis de conduire valide (classe 5).

**Sont considérés comme des atouts :**

- une expérience confirmée en santé et sécurité au travail (SST);
- un certificat ou un diplôme dans ce domaine.

**EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES**

**Niveau de sécurité** (cocher une seule case)

- Aucune vérification du casier judiciaire exigée
- Poste de confiance – vérification du casier judiciaire exigée
- Poste de nature très délicate – vérification de l'identité et du casier judiciaire exigée

**Langue française** (cocher une seule case)

- Français requis (indiquer le niveau ci-dessous)

Le niveau requis pour le poste désigné est :

**EXPRESSION ORALE ET COMPRÉHENSION**

De base (B)  Intermédiaire (I)  Avancé (A)

**COMPRÉHENSION EN LECTURE**

De base (B)  Intermédiaire (I)  Avancé (A)

**COMPÉTENCES EN RÉDACTION**

De base (B)  Intermédiaire (I)  Avancé (A)

- Français de préférence

**Langue autochtone :** Pour choisir une langue, cliquer ici.

- Requis
- De préférence

**ATTESTATION**

**Titre du poste :** Inspecteur en SST

**Numéro(s) de poste :** 97-9840

<p>_____ Signature de l'employé</p> <p>_____ Nom en caractères d'imprimerie</p> <p>_____ Date</p> <p><i>J'atteste avoir lu et compris les responsabilités associées à ce poste.</i></p>	<p>_____ Signature du superviseur</p> <p>_____ Nom en caractères d'imprimerie</p> <p>_____ Date</p> <p><i>J'atteste que cette description de poste reflète avec justesse les responsabilités qui sont associées au poste.</i></p>
<p>_____ Gestionnaire principal</p> <p>_____ Président-directeur général</p> <p><i>J'autorise la délégation des responsabilités précitées dans le cadre de la structure organisationnelle présentée dans l'organigramme ci-joint.</i></p>	<p>_____ Date</p> <p>_____ Date</p>
<p><b>Les énoncés ci-dessus visent à décrire la nature et le niveau général du travail devant être exécuté par le titulaire de ce poste. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des responsabilités et des activités rattachées au poste.</b></p>	

Révisé par les Ressources humaines : \_\_\_\_\_